



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : Direction des Ressources Humaines
Réf : CR/IS/BG/NP/NV
Tél. : 04 66 56 43 63

C2026_02_12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 15 AVRIL 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS (102) : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Sylvain ANDRE, Jean-Charles BENEZET, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Aurélie GENOLHER, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Jean-Claude ROUILLON, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Gael MANCUSO, Jean-Luc GIBELIN, Éric PLANTIER, Bonifacio IGLESIAS, Philippe ALLIE, Rémy CLEMENCIAER, Alain GIOVINAZZO, Valéry BEUDIN, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Annie TEMPIER suppléante de Philippe TALAGRAND, Julie LOPEZ DUBREUIL, Michel VIGNE, Denis KUCHARCZAK, Marc DUMAS, Jean-Jacques VIDAL, Marielle VIGNE, Christophe BONNEFOY, Olivier AVOUAC, Guy CHERON, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Thierry ORTIZ, Michel MERCIER, Fabien FIARD, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Stéphane ALLIGNOL, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, Henri CROS, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Véronique TISSOT suppléante de Patrick JULLIAN, Jean-Marie MALAVAL, Marc SASSO, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Laurent CHAPPELLIER, Thierry JONQUET, Laurence BULTEZ-CADET, Bruno BIONDINI, Jean-Noël PUDDU, Sébastien MAGNY, Georges RIBOT, Louise SALATHÉ, Georges MATICHARD, Max ROUSTAN, Alain BENSAKOUN, Martine MAGNE, Marie-Claude ALBALDEJO, Marc BENOIT, Lucette CAMACHO, Daniel CANAL, Christian CHAMBON, Hubert DUMAS, Frédérique COUDEYRE, Catherine DAUFÈS-ROUX, Muriel GANSTER, Ysabelle CASTOR, Coralie CHAZEL, Jean-Régis MASSON, Sylvie TRIBES, Alexandra LAGULHON, Cyril LAURENT, Lysiane GUY, Christelle LOZANO, Karine MONTENEZ, Céline FONTBONNE, Mickaël THERY, Raphaële NAVARRO, Pierre MARTIN, Jennifer WILLENS, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Léa BOYER,

POUVOIRS (9) : Aimé CAVAILLE pouvoir à Valérie MEUNIER, Jérôme VIC pouvoir à Frédéric GRAS, Georges DAUTUN pouvoir à Jean-Claude D'ANTONA, Catherine LARGUIER pouvoir à Alain BENSAKOUN, Corinne RAVAUD pouvoir à Ysabelle CASTOR, Jérôme MEYNIER pouvoir à Jean-Charles BENEZET, Fabien PELAT pouvoir à Jenny-Rose GUERCHOUX, Angélique PEIRETTI-GARNIER pouvoir à Éric PLANTIER, Lucas CELESTE pouvoir à Philippe RIBOT

ABSENTS EXCUSÉS (1) : Thibault PELLISSIER

Objet : Comité Social Territorial (CST) - Modification de la délibération C2022_01_16 du Conseil de Communauté du 17 février 2022

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L251-5 et suivants et l'article R252-36,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics définissant l'organisation, la composition, le fonctionnement et les attributions des Comités Sociaux Territoriaux ainsi que les formations spécialisées en matière de santé, de sécurité, et des conditions de travail institués au sein des collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption des statuts,

Vu la délibération C2022_01_16 du Conseil de Communauté, en date du 17 février 2022, portant création d'un Comité Social Territorial,

Considérant la mise en place d'un Comité Social Territorial pour la Communauté Alès Agglomération,

Considérant que l'effectif total de 1301 agents apprécié au 1^{er} janvier 2026 sert à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel,

Considérant que les élections professionnelles se dérouleront le 10 décembre 2026,

Considérant qu'en vertu de l'article R252-36 susvisé, il revient à l'organe délibérant, au moins six mois avant la date du scrutin de fixer le nombre de représentants du personnel et de l'établissement,

Considérant qu'il y a également lieu de préciser la possibilité de recueillir l'avis des représentants de l'établissement, et donc de modifier la délibération C2022_01_16 susvisée,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

De modifier la délibération C2022_01_16 du Conseil de Communauté du 17 février 2022, comme suit :

- Fixation du nombre de représentants titulaires au sein de cette instance à seize (huit en qualité de membres du collège des représentants de l'établissement et huit en qualité de représentants du personnel),
- Maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de membres du collège des représentants de l'établissement égal à celui des représentants du personnel, titulaires et suppléants,
- Recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis séparé des représentants de l'établissement sur toutes les questions de l'instance.

Les autres dispositions de la délibération C2022_01_16 du Conseil de Communauté du 17 février 2022 restent inchangées.

Votants : 111
Pour : 111 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christophe RIVENO

